

Conseil Municipal Ville de Carbon-Blanc PROCES-VERBAL

**Séance du 10 FEVRIER 2022
à 18 heures 30**

à la Salle Polyvalente Favols

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente Favols de CARBON-BLANC, **le 10 février deux mille vingt-deux à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Patrick LABESSE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Patrick LABESSE, Maire
- Caroline THOMAS, Adjointe au Maire
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Adjoint au Maire
- Elodie BOUDÉ, Adjointe au Maire
- Sylvain LAMY, Adjoint au Maire
- Alexia CORNARDEAU, Adjointe au Maire
- Jean-Luc PRIM, Adjoint au Maire
- Anne LE FRANC, Adjointe au Maire
- Bernard BELLOT, Conseiller Municipal Délégué
- Maité PÉRAMATO, Conseillère Municipale
- Bertrand FOURRÉ, Conseiller Municipal Délégué
- Nathalie CAU, Conseillère Municipale Déléguée
- Raffi SOUKIASSIAN, Conseiller Municipal
- Carole HÉMOUS, Conseillère Municipale
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal Délégué
- Serge LATHERRADE, Conseiller Municipal
- Chong YONG, Conseiller Municipal
- Arnaud COULET, Conseiller Municipal Délégué
- Fatiha AKSAS, Conseillère Municipale
- Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal
- Michelle CORNET, Conseillère Municipale
- Alain TURBY, Conseiller Municipal
- Cynthia PIQUET, Conseillère Municipale
- Yohann GIACOMETTI, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Nicolas DELAME, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur LANCELEVÉE
- Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée, qui a donné pouvoir à Monsieur PRIM
- Amina GALAN, Conseillère Municipale Déléguée, qui a donné pouvoir à Monsieur LABESSE
- Elizabeth REBOLLEDO, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame THOMAS
- Guillaume FISCHER, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur TURBY

ETAIT ABSENT :

- Chong YONG, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et propose Monsieur Jean-Luc PRIM comme Secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE | 4 |
| Conseil Municipal | 1 |
| 1. CCAS – AVANCE DE SUBVENTION | 5 |
| 2. CONVENTION AVEC LA CCIBG- diagnostic et étude du potentiel commercial dans le cadre du contrat de co-développement | 5 |
| 3. SIGNATURE DE L’AVENANT POUR L’ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE MATERIELS PEDAGOGIQUES | 5 |
| 4. AIDES A L’AMELIORATION A L’HABITAT – PROGRAMME D’INTERET GENERAL..... | 6 |
| 5. CREATION DE DEUX POSTES AU GRADE D’ADJOINT D’ANIMATION PRINCIPAL | 7 |
| 6. CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF ET FERMETURE D’UN POSTE DE REDACTEUR | 7 |
| 7. COMITE TECHNIQUE – MODIFICATION DES MEMBRES SUPPLEANTS | 8 |
| 8. COMITE D’HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL – MODIFICATION DES MEMBRES SUPPLEANTS | 8 |
| 9. MAISON DE LA PETITE ENFANCE – AUGMENTATION DU TEMPS DE PRESENCE DE LA PSYCHOLOGUE | 8 |
| 10. MAISON DE LA PETITE ENFANCE – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D’ETABLISSEMENT..... | 9 |
| 11. RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2022..... | 10 |
| A. LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES REGLES FIXEES PAR LA LOI..... | 10 |
| 1. Les perspectives économiques attendues en 2022 | 10 |
| a) Au niveau de l’économie mondiale :..... | 10 |
| b) Dans la zone Euro : | 12 |
| c) Au niveau national :..... | 13 |
| B. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE | 15 |
| C. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 | 17 |
| 1. La section de fonctionnement :..... | 17 |
| a) Les dépenses de fonctionnement : | 17 |
| b) Les recettes de fonctionnement : | 18 |
| 2. La section d’investissement | 18 |
| a) Les dépenses d’investissement :..... | 18 |
| b) Les recettes d’investissement : | 19 |
| D. CONCLUSION : | 20 |
| 12. DECLASSEMENT DE LA PARCELLE DE LA PLACE VIALOLLE..... | 24 |
| 13. PRINTEMPS DE CARBON-BLANC – DEMANDE DE SUBVENTION A BORDEAUX METROPOLE ... | 26 |
| 14. informations | 28 |
| ➤ DECISION DU MAIRE ACCEPTANT LES INDEMNITES D’UN SINISTRE | 28 |
| ➤ MODIFICATION DES DELEGATIONS | 28 |

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente du 16 décembre 2021 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Après en avoir échangé avec le groupe d'opposition, Monsieur le Maire indique que certaines questions de l'ordre du jour ont pu être regroupées. Ainsi, il a été convenu qu'un résumé des délibérations fera l'objet d'un vote unique. Pour ce soir, il s'agit des points suivants :

DÉLIBÉRATIONS GROUPEES

1. CCAS – AVANCE DE SUBVENTION

DELIBERATION N° 2022-03

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 31 janvier 2022

Monsieur LANCELEVEE indique que lorsque le vote du budget intervient après le 1^{er} janvier, le Conseil Municipal peut autoriser le versement d'un acompte sur subvention aux associations ou aux établissements publics qui en font la demande.

Chaque année, la ville prévoit dans son budget primitif le versement d'une subvention de fonctionnement au profit du CCAS, et qui constitue sa principale recette de fonctionnement.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de verser au CCAS de Carbon-Blanc un acompte de 50% du montant de la subvention perçue en 2021, pour lui permettre d'assumer normalement ses missions jusqu'au vote du budget primitif 2022.

La subvention 2021 s'établissant à 357 000 €, l'acompte versé s'établira à 178 500 €.

2. CONVENTION AVEC LA CCIBG- DIAGNOSTIC ET ETUDE DU POTENTIEL COMMERCIAL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT

DELIBERATION N° 2022-04

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 31 janvier 2022

Monsieur LANCELEVÉE explique que cette convention est passée entre la ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux dans le cadre du Contrat de Co-Développement (fiche n°7). stipulant le diagnostic et l'étude du potentiel commercial avec des perspectives et préconisations d'évolution.

Le coût de cette action est de 11 700€ avec un subventionnement de Bordeaux Métropole d'un montant de 4 000€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

3. SIGNATURE DE L'AVENANT POUR L'ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE MATERIELS PEDAGOGIQUES

DELIBERATION N° 2022-05

Par délibération numéro 2018-09 en date du 15 février 2018 la ville de Carbon-Blanc a décidé d'adhérer à un groupement de commandes dans le domaine de l'acquisition de fournitures, outils et jeux pédagogiques pour les crèches, les écoles et l'ensemble des services des villes de Bordeaux, Mérignac et Carbon-Blanc.

L'assemblée délibérante a également adopté les termes de la convention constitutive et la ville de Bordeaux est le coordonnateur de ce groupement, qui comptait à l'époque les communes de Bordeaux et Mérignac.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, ce groupement a été constitué pour faire face aux besoins de ses membres en fournitures, matériels scolaires, outils et jeux pédagogiques.

Sont notamment concernés les marchés et accords-cadres relatifs aux prestations suivantes : Les fournitures scolaires et de travaux manuels, les outils didactiques et les jeux de société, les cycles et porteurs ainsi que leurs pièces détachées nécessaires à leur maintenance.

Cette convention définissait les modalités de fonctionnement du groupement, le rôle du coordonnateur et des membres pour ces besoins récurrent, avec groupement à durée indéterminée, qui pouvait entraîner la conclusion de plusieurs marchés.

L'article de 9 de la convention précise qu'elle entrerait en vigueur à compter de sa signature par les parties jusqu'à sa résiliation.

L'article 11 dispose pour sa part, que toute nouvelle adhésion au groupement de commandes devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention, par délibérations ou décisions concordantes des instances délibérantes ou décisionnelles des membres. Et que toute nouvelle adhésion ne pourra concerner que des consultations postérieures à l'adhésion.

Les communes de Floirac ainsi que Ambarès-et-Lagrave ont porté à la connaissance du coordonnateur leur souhait de rejoindre ce groupement.

Monsieur LANCELEVÉE propose au Conseil Municipal de délibérer afin de :

- faire application des dispositions de l'article 11 de la convention constitutive et de valider l'intégration de ces deux nouveaux membres par voie d'avenant ;
- d'accepter les termes de l'avenant numéro 1 à la convention constitutive de groupement, annexé à la présente délibération.

4. AIDES A L'AMELIORATION A L'HABITAT – PROGRAMME D'INTERET GENERAL

DELIBERATION N° 2022-06

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat, Monsieur LANCELEVÉE propose de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour deux administrés à hauteur de 1 598,14 € pour réaliser des travaux d'adaptation et d'énergie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-52 du 19 septembre 2019 décidant d'engager le programme « Le réseau de la réhabilitation de BORDEAUX Métropole » sur l'ensemble de l'agglomération métropolitaine pour la période 2019/2024,

Considérant la demande de *Madame ??? et Monsieur ???* de bénéficier d'une aide financière dans le cadre de travaux dans leur habitat situé ????, (accord de la CLAH en date du 15 juin 2021)

Considérant la demande de ??? de bénéficier d'une aide financière dans le cadre de travaux dans son habitat situé ????, (accord de la CLAH en date du 11 mars 2021),

Monsieur LANCELEVÉE propose au Conseil Municipal d'attribuer à :

- *Madame ??? et Monsieur ???* une aide financière d'un montant de 1 000 € pour des travaux dans leur logement.
- *Madame ???* une aide financière d'un montant de 598,14 € pour des travaux dans son logement

5. CREATION DE DEUX POSTES AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL

DELIBERATION N° 2022-01

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 31 janvier 2022

Afin de pouvoir recruter deux nouveaux agents aux accueils périscolaires par voie de mutation, Madame CORNARDEAU propose au Conseil Municipal l'ouverture de deux postes au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe.

6. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET FERMETURE D'UN POSTE DE REDACTEUR

DELIBERATION N° 2022-02

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 31 janvier 2022

Madame CORNARDEAU explique que lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre dernier, il a été décidé de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 17 décembre 2021 pour assurer les missions de Chargé de Communication.

Le jury de recrutement, réuni le 20 janvier dernier, a émis un avis favorable pour intégrer dans nos effectifs par voie de mutation un agent de catégorie C (Adjoint Administratif) à temps complet pour occuper ce poste.

Madame CORNARDEAU propose au Conseil Municipal d'approuver :

- L'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à partir du 11 février 2022,
- La fermeture d'un poste de Rédacteur à temps complet ouvert le 16 décembre dernier.

7. COMITE TECHNIQUE – MODIFICATION DES MEMBRES SUPPLEANTS

DELIBERATION N° 2022-07

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 31 janvier 2022

Madame CORNARDEAU précise que lorsque les personnes titulaires du Comité Technique ne peuvent être présentes à une réunion, un appel aux suppléants est fait mais les personnes actuellement désignées sont des personnes en activité et qui ne peuvent pas être présentes aux horaires des réunions qui se déroulent durant leur temps de travail.

Madame CORNARDEAU propose donc au Conseil Municipal de nouveaux membres suppléants pour le Comité Technique et par conséquent :

- ✓ D'approuver la désignation de Monsieur Jean-Luc LANCELEVEE, Madame Maïté PERAMATO et Monsieur Bernard BELLOT en lieu et place de Madame Elodie BOUDE, Monsieur Jean-Luc PRIM et Monsieur Bertrand FOURRE pour le groupe « Aux Arbres Citoyens ».
- ✓ D'approuver la désignation de Monsieur Jean-Paul GRASSET en lieu et place de Madame Cynthia PIQUET pour le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc ».

8. COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL – MODIFICATION DES MEMBRES SUPPLEANTS

DELIBERATION N° 2022-08

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 31 janvier 2022

Madame CORNARDEAU explique que pour des raisons de disponibilité professionnelle, le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » propose de désigner Madame Michelle CORNET en lieu et place de Monsieur Guillaume FISCHER au sein du CHSCT.

9. MAISON DE LA PETITE ENFANCE – AUGMENTATION DU TEMPS DE PRESENCE DE LA PSYCHOLOGUE

DELIBERATION N° 2022-09

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 31 janvier 2022

Monsieur LAMY indique qu'afin de permettre aux professionnels de la structure de la Maison Petite Enfance d'accompagner au mieux certaines problématiques rencontrées avec les enfants, il propose au Conseil Municipal d'augmenter le volume horaire de 14H à 22H par mois de la psychologue qui intervient sur ce site auprès des publics et des familles.

Le montant des rémunérations sera inchangé et est fixé à 45 €/h brut.

10. MAISON DE LA PETITE ENFANCE – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

DELIBERATION N° 2022-10

Présenté en Commission Education/Enfance et Jeunesse du 28 janvier 2022

Monsieur LAMY explique que l'éducation des enfants nécessite une indispensable coopération entre les parents et les professionnels de la Petite Enfance. Cette responsabilité partagée s'exerce dans les lieux de vie des enfants, ouverts sur la vie et la cité, favorisant l'exercice de la démocratie pour que les parents jouent pleinement leur rôle.

L'exercice de cette démocratie participative se fait à travers le conseil d'établissement de la Maison de la Petite Enfance.

Monsieur LAMY propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement de fonctionnement du Conseil d'Etablissement de la Maison de la Petite Enfance.

Avant la mise au vote de l'ensemble de ces délibérations groupées, Monsieur TURBY souhaite prendre la parole.

Il rassure l'ensemble du Conseil Municipal en précisant que son groupe approuvera sans difficulté les délibérations précédentes mais il souhaite faire une observation concernant le point numéro 5 relatif à la création de deux postes au grade d'Adjoint d'Animation Principal.

Il existe des usages, ce n'est pas une obligation, dans le monde des collectivités territoriales de ne pas nommer des agents avant une mobilité. C'est apparemment ce qu'à fait Monsieur le Maire de Montussan et le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » le regrette et considère que cela ne fait partie des usages citoyens qui doivent se faire entre élus. D'autant plus, lorsque ces élus appartiennent aux mêmes tendances politiques.

Monsieur le Maire le regrette tout autant, d'autant plus que cela a retardé le recrutement de ces agents. Il s'en expliquera avec son collègue.

APRES CET ECHANGE, MONSIEUR LE MAIRE SOUMET CES DIX DELIBERATIONS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL QUI, A L'UNANIMITE, SONT APPROUVEES.

DÉLIBÉRATIONS DÉGROUPEES

11. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

DELIBERATION N° 2022-11

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 31 janvier 2022

Monsieur PINEAU rappelle que la loi précise que dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires.

Ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour 2022 porte sur les éléments de préparation du budget primitif de l'année 2022 qui devront tenir compte des éléments de contexte connus à ce jour et notamment les incertitudes persistantes sur la crise due au COVID qui affecte tant le niveau de dépenses que celui des recettes.

Le ROB n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération et d'une transmission au représentant de l'État afin qu'il puisse s'assurer du respect de la Loi. Le représentant de l'Etat qui nous a fait part par courrier en date du 21 octobre 2021 que les comptes de la collectivité (analyse sur les données de 2020) présentent un certain niveau d'alerte, sera particulièrement attentif à nos orientations.

A. LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES REGLES FIXEES PAR LA LOI

S'il est toujours important de contextualiser une préparation budgétaire par des données macroéconomiques, force est de constater que les incertitudes liées à la crise sanitaire et son évolution doivent inciter les décideurs publics à la plus grande prudence. Ce qui valait pour 2021 le reste pour 2022. Les éléments qui suivent traduisent cette incertitude.

1. **Les perspectives économiques attendues en 2022**
 - a) **Au niveau de l'économie mondiale :**

L'inégalité de la reprise est généralisée

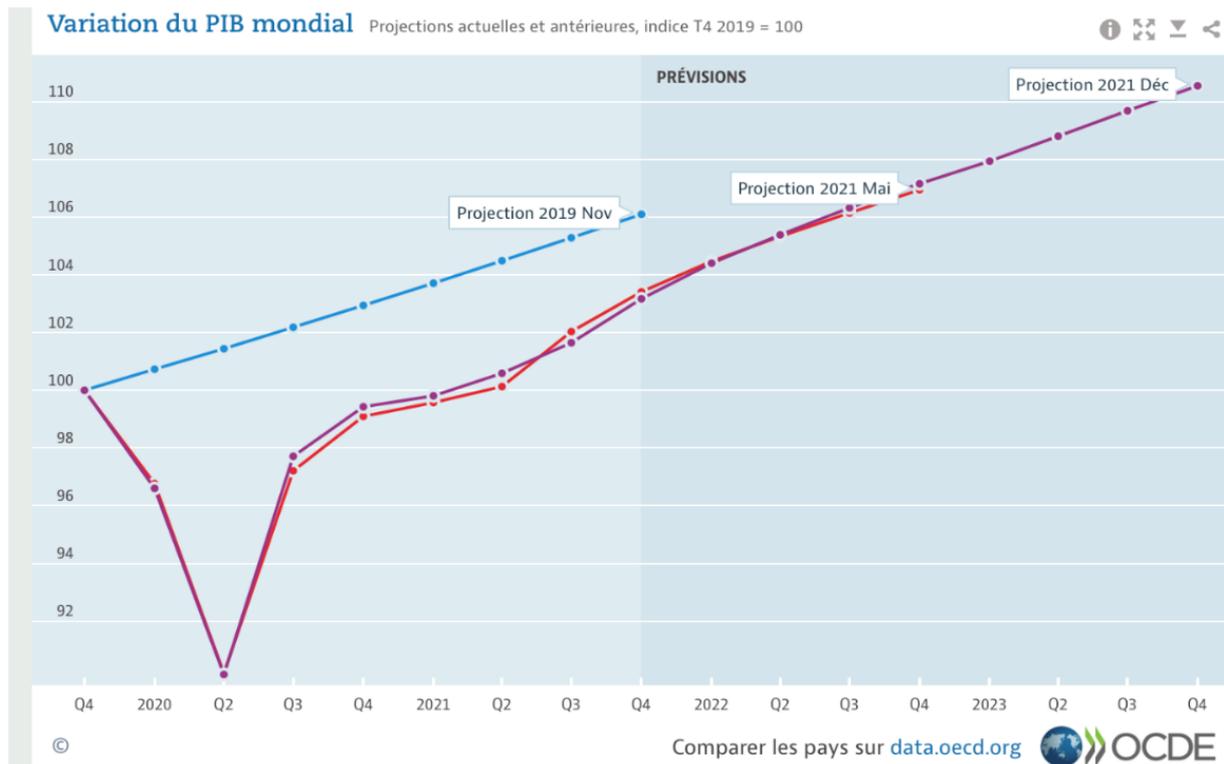
L'OCDE dans son rapport de décembre 2021 envisage les perspectives de l'année 2022 dans les termes suivants : la reprise est forte mais déséquilibrée.

La reprise est inégale aussi dans les économies avancées. Si l'emploi est encore relativement faible aux États-Unis, il est déjà supérieur à son niveau d'avant la pandémie dans la zone euro. En revanche, le PIB aux États-Unis s'est redressé plus rapidement qu'en Europe. Des modèles de protection différents impliquent des enjeux différents à terme : s'il s'agit aux États-Unis de réinsérer plus de monde dans l'emploi, l'enjeu pour l'Europe est de gagner encore en croissance.

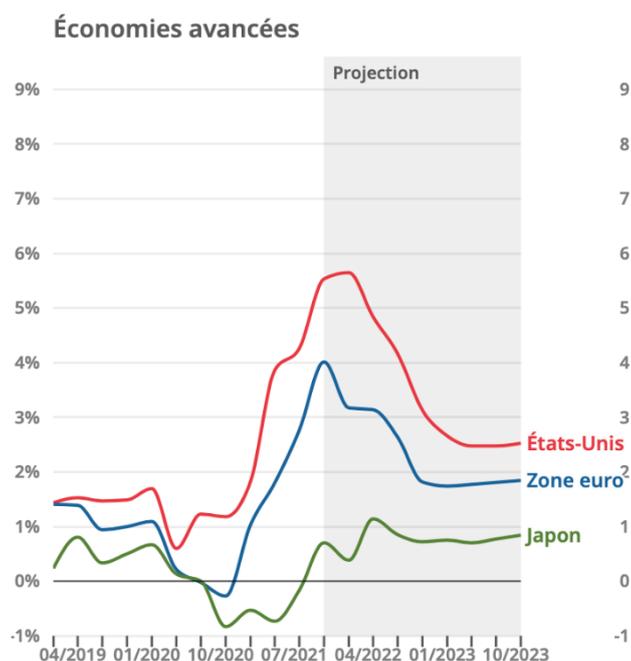
Le marché du travail est déséquilibré. Nombreux sont ceux qui ont du mal à trouver un emploi, alors que les employeurs éprouvent des difficultés à recruter dans un certain nombre de secteurs. Les compétences recherchées au lendemain de la crise ne sont pas nécessairement les mêmes qu'avant.

La pénurie de travailleurs dans certains secteurs reflète également une baisse des taux d'activité dans la plupart des pays de l'OCDE. La participation devrait se normaliser à mesure que les effets de la pandémie s'atténuent, augmentant l'offre de main-d'œuvre, ce qui contribuera à la modération salariale.

Des déséquilibres subsistent par ailleurs selon les activités : les secteurs impliquant des contacts physiques, notamment les voyages, le tourisme et les loisirs continuent de souffrir, alors que la demande de biens de consommation est vigoureuse, en particulier aux États-Unis.



Cette reprise de la croissance devrait s'accompagner d'un retour d'une inflation modérée :



b) Dans la zone Euro :

5% de croissance du PIB au sein de la zone euro en 2021, 4,3% pour cette année malgré la vague de contaminations : le rebond économique des 19 pays partageant la monnaie unique est fort, malgré les difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs et la hausse de l'inflation tirée par l'explosion des prix de l'énergie, qui devrait atteindre "un pic" à 2,4% cette année".

Après une chute historique de 6,6% en 2020, l'économie européenne reprend des couleurs. Elle avait retrouvé la croissance au printemps et celle-ci s'est poursuivie à un rythme soutenu durant l'été, grâce à la levée des restrictions sanitaires qui pesaient notamment sur les services liés aux loisirs (hôtellerie, restauration, voyage...).

L'exécutif européen estime par ailleurs que le rebond de l'inflation devrait peser sur la consommation et l'investissement. Mais Bruxelles table sur un tassement de la hausse des prix en 2021 à 2,2%. Cette croissance a des conséquences positives sur l'emploi. Environ 1,5 million d'emplois ont été créés au deuxième trimestre. Pour l'ensemble de l'UE, le taux de chômage atteignait 6,8% en août, retrouvant quasiment son niveau de fin 2019, avant la crise. Bruxelles table sur une poursuite du recul du chômage l'an prochain.

La poursuite de la croissance, accompagnée par la levée des mesures d'urgence comme le chômage partiel, va permettre de réduire les déficits publics pour 2022 à 3,9% du PIB dans la zone euro, contre 7,1% en 2021. Mais les écarts entre pays restent considérables : le ratio de déficit de la France est attendu à 5,3% en 2022 et à 5,8% en Italie, très au-dessus du seuil de 3% fixé par les règles européennes, contre 2,5% en Allemagne.

La dette publique devrait parallèlement se résorber légèrement à 97% du PIB cette année, après avoir atteint le seuil symbolique de 100% en 2021. Si l'endettement de l'Allemagne devrait se limiter à 69,2% de la richesse nationale en 2022, il atteindra 113,7% en France et 151,4% en Italie.

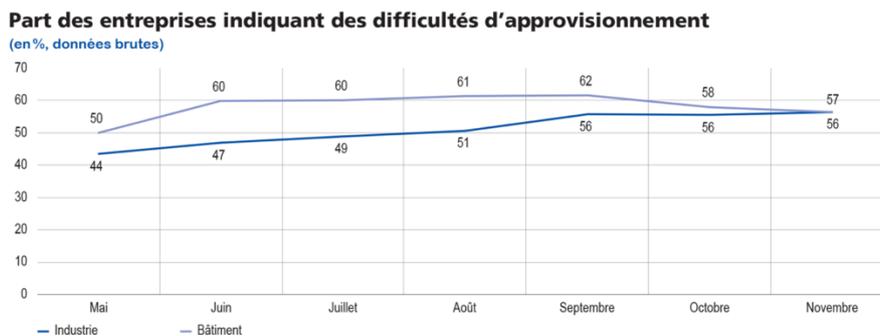
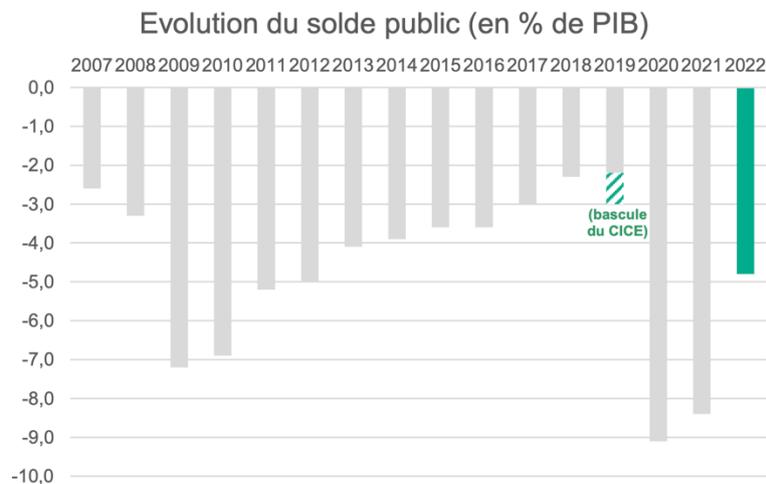
c) Au niveau national :

L'Insee prévoit que le redressement de la croissance française devrait se poursuivre en début de cette année.

La croissance française pourrait être de 0,4% au premier trimestre et de 0,5% au deuxième trimestre 2022, dans le sillage d'une progression du PIB de 0,5% au dernier trimestre 2021. Le quatrième trimestre 2021 devrait permettre à l'activité économique française d'effacer totalement les stigmates de la crise et de s'afficher 0,4% au-dessus de son niveau d'avant-pandémie.

Le léger ralentissement du premier trimestre 2022 en comparaison avec le quatrième trimestre 2021 s'inscrit dans un contexte rendu plus incertain par la résurgence de l'épidémie en Europe, susceptible de peser sur les comportements des agents économiques même en l'absence de nouvelles restrictions, au moment où une cinquième vague de Covid-19 déferle sur le continent et où le variant Omicron en fait craindre une sixième. L'acquis de croissance, c'est-à-dire la croissance annuelle qui serait observée si le PIB était stable aux troisièmes et quatrièmes trimestres, serait d'ores et déjà de 3%, précise toutefois l'Insee.

Le début d'année 2022 devrait dans le même temps être marqué par une inflation toujours forte, globalement autour de 2,7% sur un an, poursuivant le mouvement à l'œuvre depuis des mois sur fond de forte hausse des tarifs de l'énergie et de tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.



Le PLF 2022 est bâti sur des hypothèses assez optimistes :

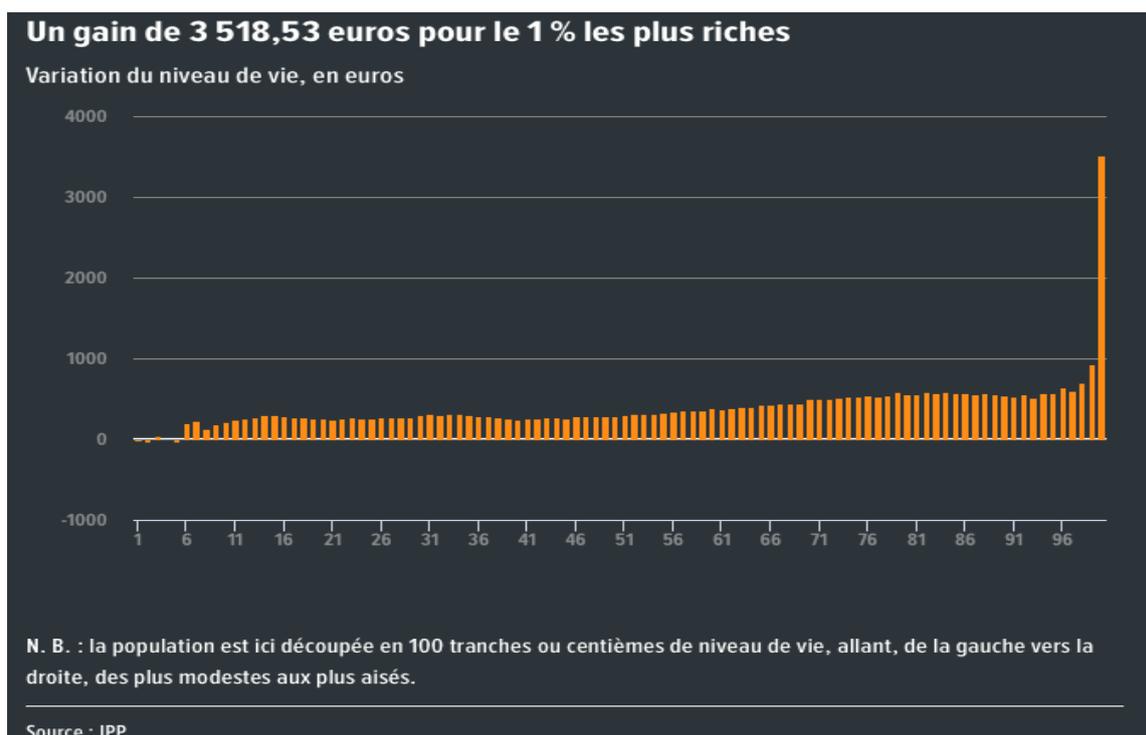
Le scénario macroéconomique sur lequel repose le projet de loi de finances (PLF) est dans la fourchette des estimations des autres prévisionnistes.

Pour 2021, les prévisions de croissance récentes vont de 5,8 % (FMI, publié fin juillet) à 6,3 % (Banque de France, projections publiées le 13 septembre). Pour 2022, elles se situent entre +3,7 % (Banque de France) et +4,2 % (Commission Européenne et FMI).

Le niveau du PIB en 2022 par rapport à 2019, qui est de +1,5 pt dans la prévision sous-jacente au PLF, est proche des estimations de la Commission Européenne (+1,6 pt) ou de l'OCDE (+1,7 pt) dans les prévisions les plus récentes.

Le Projet de Loi de Finances pour 2022 confirme par ailleurs la volonté de la baisse des impôts pesant sur les ménages et les entreprises.

Depuis 2017 et d'ici 2022, les principales mesures fiscales concernant les ménages incluent une réduction des prélèvements obligatoires de 26 Md€ sur le quinquennat, avec notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (15,7 Md€ sur le quinquennat et 18,5 Md€ d'ici 2023, lorsque la suppression sera complète), l'allègement du barème de l'impôt sur le revenu (5,4 Md€), la baisse des cotisations salariales en faveur des actifs, la suppression des charges sur les heures supplémentaires. Cette baisse de la fiscalité a permis un gain de pouvoir d'achat mais qui n'a pas profité également à tous comme le montre le graphique ci-dessous.



Concernant les entreprises, les principales mesures fiscales du quinquennat entre 2017 et 2022 représentent une baisse des prélèvements obligatoires de 26 Md€. Afin de renforcer la compétitivité des entreprises, l'activité et l'attractivité de l'économie française, le Gouvernement a fait le choix depuis le début du quinquennat d'alléger et de simplifier la fiscalité des entreprises. Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est passé de 33,3 % en 2017 à 26,5 % en 2021 (27,5 % pour les grandes entreprises) et atteindra 25 % en 2022 pour toutes les entreprises, afin de converger vers la moyenne européenne avec un effet direct sur l'investissement à long terme.

B. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

L'année 2021 est de nouveau une année marquée par la crise du COVID.

La maîtrise des dépenses à caractère général et l'annulation de certaines manifestations en raison de la pandémie ont permis de voir le chapitre 011 diminuer de plus de 12% entre 2020 et 2021.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, plusieurs éléments sont à prendre en considération :

- Des mouvements enregistrés (départs à la retraite, mutations) qui n'ont pas toujours pu être remplacés immédiatement du fait de difficultés à trouver le personnel disponible ;
- Des mesures de révision en matière d'indemnités pour rétablir l'équité entre certaines fonctions et certaines catégories de personnel ;
- Des titularisations d'animateurs permettant de stabiliser les équipes ;
- Une maîtrise des besoins d'intérimaires pour les remplacements de courte durée.

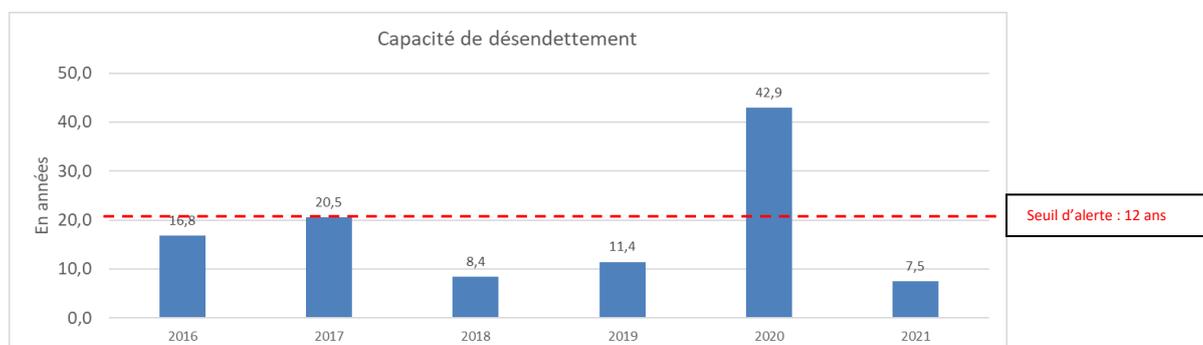
Ces différents éléments ont conduit à une consommation budgétaire bien inférieure aux prévisions de plus de 130 000 €.

Les dépenses du chapitre 65 seront inférieures au budget d'environ 64 000 € dont 27 000 € sont liés au décalage dans le temps du programme ERASMUS+.

Cette crise qui se prolonge modifie la fréquentation des services publics et le mode de consommation des habitants. Il est encore difficile à ce jour de savoir si cela sera durable mais la ville enregistre une baisse de recettes des prestations de services (environ -88 000 € par rapport à 2019).

Les recettes fiscales provenant de la taxe foncière et des compensations sur la taxe d'habitation, ainsi que des régularisations de taxes sur les années antérieures ont été plus importantes que prévues et ont généré 200 000 € de recettes supplémentaires.

Les recettes de fonctionnement ont ainsi progressé plus vite que les charges permettant à la collectivité d'afficher une meilleure capacité de désendettement mais ce niveau reste bien au-dessus de la moyenne des communes de la même taille.



Pour information : La capacité de désendettement moyenne pour les communes de moins de 10.000 habitants est passée de 4,0 ans en 2018 à 3,9 ans en 2019 et est estimée à 3,7 ans en 2020 (source : www.collectivites-locales.gouv.fr)

Enfin, en 2019, une provision sur le risque de devoir payer une pénalité de 483 600 € en cas d'annulation de la vente du site Lacoste au groupe Nexity avait été constituée. Le groupe Nexity ayant renoncé à cette pénalité, une reprise de provision a été réalisée, ce qui permet à notre collectivité d'améliorer d'autant ses recettes et donc son résultat comptable.

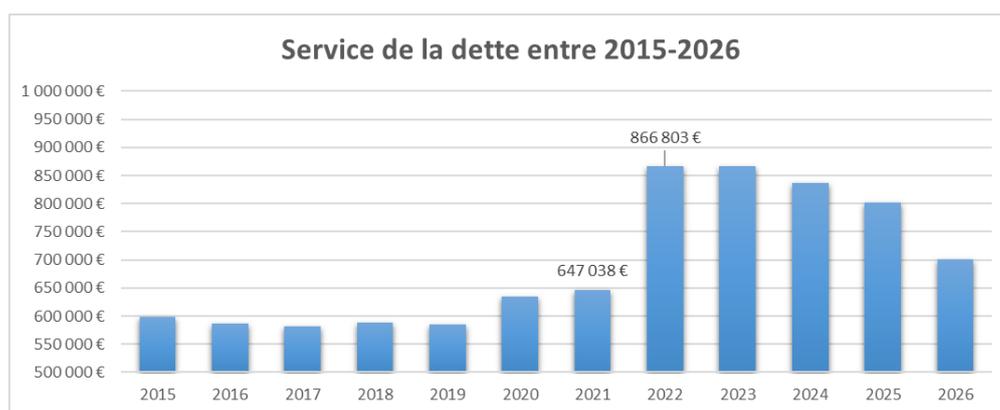
Grâce à des recettes en hausse et des dépenses en baisse, l'épargne brute de la commune devrait se situer autour de 1 420 000 €, très au-delà de ce qui était constaté les années précédentes. Le remboursement du capital des emprunts en 2021 était de 418 000 € ce qui permet de dégager une épargne nette (CAF nette) de plus d'un million d'euros. Mais ces bons chiffres de l'épargne de la commune ne doivent pas nous faire oublier que dès 2022, la ville va devoir rembourser le capital de l'emprunt des 7,2 M€ et donc voir CAF nette fortement impactée par ces nouveaux remboursements.

Une épargne brute qui s'améliore en 2021 :

| en € | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 (estimée) |
|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| CAF brute | 295 883 | 237 977 | 566 071 | 572 430 | 259 700 | 1 427 164 |

Un remboursement de la dette qui va peser lourd dès 2022 sur les finances de la ville :

| en euros | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Service de la dette | 585 891 | 635 425 | 647 038 | 866 803 | 866 142 | 837 486 | 801 438 | 701 429 |
| Capital | 417 728 | 417 967 | 429 012 | 665 313 | 683 346 | 673 299 | 656 766 | 573 431 |
| Intérêts | 168 163 | 217 458 | 218 026 | 201 490 | 182 795 | 164 187 | 144 672 | 127 998 |



Enfin, le résultat comptable sera largement positif pour s'établir aux alentours de 1 590 000 €, ce qui va permettre à la ville de continuer d'investir dans des équipements dont elle a fortement besoin. Pour autant la montée en puissance du remboursement des emprunts continue d'imposer à la commune de veiller à la maîtrise de ses dépenses.

C. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

1. La section de fonctionnement :

a) Les dépenses de fonctionnement :

Le budget a été construit avec une large participation des services sur la base d'une maîtrise des dépenses dans un contexte inflationniste et de nécessité de faire face à des dépenses d'entretien indispensables.

Chapitre 011 : Maîtrise des charges à caractère général

Le budget des services sera contenu dans les enveloppes budgétaires définies telles que fixées lors de l'exercice 2019. En revanche, certaines dépenses nouvelles seront intégrées et notamment :

- La hausse des fluides en particulier celle de l'électricité. La ville poursuit son plan de rénovation de l'éclairage public par des technologies moins énergivores. En 2021, toute la médiathèque a été équipée de leds afin de veiller au confort des usagers et de limiter les dépenses d'énergie.
- L'étude sur les risques psychosociaux qui débouchera sur un plan d'actions dès la fin de l'année.
- Les études sur la taxe locale sur la publicité extérieure qui peut potentiellement générer de nouvelles recettes.
- Les dépenses liées à l'ouverture du nouveau complexe sportif (fluides, maintenance...) qui ouvrira ses portes en mars.

Chapitre 012 : Poursuite de la structuration des services

Ce chapitre sera prévu en hausse. Le nombre d'emplois de la commune reste stable pour les services, les seuls emplois nouveaux et qui étaient annoncés, concernent le service logistique au sein des services techniques. Un travail a été fait pour que notre comptabilité rende réellement compte de tous les postes pourvus ou à pourvoir en cours d'année. Le recours à l'association intermédiaire est prévu en diminution, du fait de recrutements pérennes d'animateurs notamment. La commune atteint une volumétrie d'agents qui ne devrait varier qu'à la marge jusqu'à la fin du mandat.

Chapitre 65 : maintien de l'enveloppe des subventions aux associations

Ce poste devrait rester inchangé, le montant des subventions versées aux associations sera stabilisé sur le niveau versé en 2021. Les augmentations de certaines dépenses (syndicat intercommunal de la piscine par exemple) seront compensées par d'autres postes en diminution.

b) Les recettes de fonctionnement :

La crise du COVID rend difficile la prévision des recettes hors fiscalité. En effet cette crise aura sans doute des effets durables sur l'organisation de la société et donc sur la consommation de services.

✓ Bien que les recettes liées aux prestations municipales soient en baisse en 2021 en raison de nombreuses fermetures de services, il est difficile, malgré le retour probable à une activité normale, de mesurer l'impact de cette crise sur le comportement des habitants. Aussi, il sera proposé une légère baisse par rapport au budget 2021.

✓ En 2021, la commune a perçu des remboursements de taxes sur exercices antérieurs (rôles supplémentaires) pour 100 000 € ainsi que des recettes fiscales supérieures à ce qui avait été notifié de +100 000 €. Pour 2022, la dynamique des bases peut nous laisser penser que les recettes supplémentaires devraient se situer autour de +70 000 €.

✓ Les droits de mutation, estimés en 2021 à 274 000 €, ont permis d'avoir 421 000 € de recettes. En 2022, ce poste sera évalué autour de 350 000 €.

✓ Les dotations de l'Etat vont continuer à diminuer. L'étude réalisée récemment par le Cabinet Klopfer laisse à penser que la dotation forfaitaire baisserait de 58 000 € par rapport à 2021 pour notre commune.

✓ Les revenus des immeubles devraient être revus à la hausse grâce aux nouvelles pépites de la pépinière à Château Brignon. Les locations de salles ne sont pas budgétées car la crise sanitaire a rendu cette recette trop aléatoire.

Les taux de fiscalité directes resteront stables en 2022, les augmentations que nous pourrions enregistrer au niveau de nos recettes seront dues à des mécanismes automatiques de revalorisation des bases fiscales. Les prestations avec la société Ecofinance devraient nous permettre d'affiner les bases et de favoriser l'équité fiscale.

2. La section d'investissement

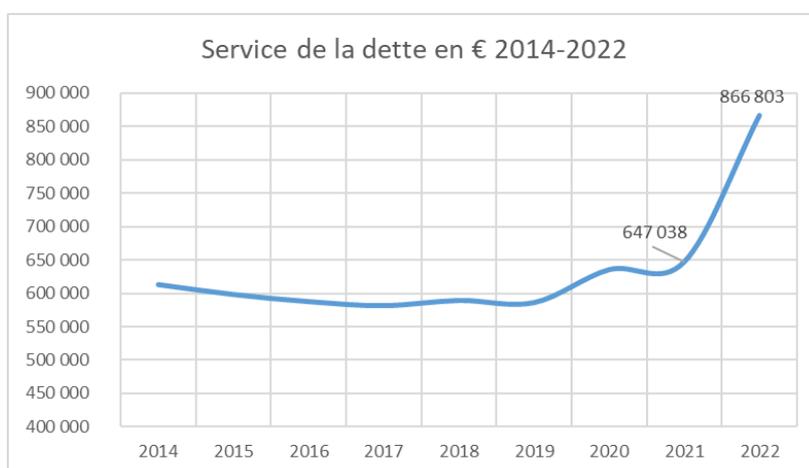
a) Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement hors restes à réaliser seront composées :

- Des dépenses liées aux grands travaux structurants
 - Rénovation énergétique des écoles Pasteur : 1 200 000 €
 - Construction du complexe sportif Philippe Madrelle (autorisation de programme) : 1 000 000 €
 - Construction d'un terrain de football synthétique au Faisan (autorisation de programme) : 1 050 000 €
 - Poursuite de la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des écoles : 240 000 €
- Des dépenses courantes :
 - La municipalité va continuer son programme de rénovation de l'éclairage public : 60 000 €

- Avec la livraison du complexe sportif, des rénovations de salles de sport seront notamment nécessaires sur le site Lacoste pour accueillir les associations dans les meilleures conditions possibles : 45 000 €
 - Des travaux d'aménagement des extérieurs du centre de loisirs (ALSH) seront réalisés afin de permettre aux enfants de bénéficier de davantage d'espaces et de lieux ombragés : 33 000 €
 - Des travaux sur une partie des avant-toits du Centre Culturel seront entrepris notamment à la suite du sinistre intervenu en 2021 : 130 000 €
 - La ville va continuer à équiper les services en matériel adapté comme une nouvelle tondeuse avec bac de ramassage et d'un camion à hayon pour faciliter le travail du service logistique : 60 000 €
- Des remboursements d'emprunts en augmentation : en 2022 la municipalité commencera à rembourser le capital de l'emprunt de 7,2 M€.

Le service de la dette, à savoir les intérêts d'emprunt et les remboursements du capital des emprunts, verra son niveau augmenter de +220 000 € comme le montre le graphique ci-contre :



b) Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2022 se décomposeront ainsi :

- Report à nouveau excédentaire pour 4 050 000 €
- Dotations aux amortissements pour 445 000 €
- Subventions diverses pour 830 000 €
- Cession foncière pour 1 187 000 €
- Virement de la section de fonctionnement pour 2 000 000 €

La section d'investissement sera présentée en excédent pour permettre de financer les autres projets du mandat. Ainsi, la ville constitue les réserves nécessaires au financement des projets jusqu'à la fin du mandat et notamment la constitution et la rénovation de 3 groupes scolaires sur le territoire.

D. CONCLUSION :

L'effort fiscal demandé aux Carbonblanais combiné à la maîtrise des dépenses de la ville vont permettre de faire face aux échéances de remboursement du capital de la totalité des emprunts et de stabiliser la situation financière de la commune. Les efforts de gestion doivent se poursuivre afin de libérer des capacités à investir pour améliorer la qualité des services proposés aux Carbonblanais.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur GRASSET remercie Monsieur PINEAU pour cet exposé très pédagogique sur un sujet difficile puisque c'est la présentation des finances de la commune.

Sujet très difficile mais encore plus difficile en ce moment au vu des incertitudes que crée la situation sanitaire. Incertitudes sur les recettes mais également sur les dépenses car Monsieur GRASSET indique qu'on ignore comment les citoyens vont se comporter à l'avenir une fois cette crise terminée.

Il souhaite intervenir sur certains points : en premier lieu, sur la forme que la majorité municipale a donné à ce Rapport d'Orientation Budgétaire. Monsieur GRASSET indique qu'il a été présenté d'une façon très classique allant de l'échelle mondiale à l'échelle locale.

Monsieur GRASSET remarque que lors de l'envoi du rapport avec la convocation au Conseil Municipal, les dépenses d'investissement n'étaient pas chiffrées, ce qui laissait penser à de nombreuses incertitudes sur les priorités pour 2022. Il remercie que les montants aient été rajoutés lors de la présentation de cette séance.

Le second point d'intervention de Monsieur GRASSET porte sur la situation financière de la commune. Il évoque une présentation qui insiste sur le caractère exceptionnel de l'année 2021 du fait d'un certain nombre de facteurs dont beaucoup tiennent de la situation sanitaire. Monsieur GRASSET précise que les indicateurs donnés lors de cette séance sont nettement meilleurs que ces deux années précédentes mais tient à relever que la majeure partie des facteurs qui expliquent cette situation sont des facteurs qui ne sont pas propres à la commune de Carbon-Blanc. Notamment l'évolution des recettes et des dépenses en 2021 du fait qu'il y ait eu plus de rentrées fiscales prévues. Monsieur GRASSET explique que les services fiscaux ont corrigé les erreurs faites les années précédentes, ce qui a apporté un supplément de recettes, mais aussi le fait que les droits de mutation ont été plus importants que prévus, ce qui se réalise pratiquement tous les ans.

Monsieur GRASSET rappelle à Monsieur PINEAU que, sur le mandat précédent, la minorité municipale dont il faisait partie, expliquait que cette augmentation des droits de mutation traduisait la preuve du « bétonnage » de la commune.

Monsieur GRASSET indique que le « bétonnage » de la commune va se poursuivre en faisant référence aux constructions qui sont prévues dans les années à venir : ce sont à peu près 900 logements de plus d'ici 2026. Monsieur GRASSET indique que cela va porter la population à près de 10 000 habitants, un chiffre fatidique que certaines carbonblanais redoutent.

Il rajoute que cela va nécessiter des équipements nouveaux, notamment des écoles.

Monsieur GRASSET rappelle que dans le programme de campagne électorale de la majorité en place, il était annoncé la rénovation et la reconstruction des groupes scolaires mais que pour le moment, il n'y a pas de données précises sur ce sujet.

Monsieur GRASSET précise que si le projet du groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » avait été poursuivi, la situation financière serait la même qu'aujourd'hui mais que les habitants

auraient à leur disposition deux groupes scolaires neufs, des locaux à l'ALSH également neufs et que les discussions autour de la construction d'une nouvelle médiathèque seraient en cours.

Monsieur GRASSET poursuit sur l'emprunt de 7 millions d'euros, en partie déjà dépensé, mais qui servira certainement pour les travaux envisagés.

Monsieur GRASSET rappelle à la majorité municipale qu'elle a échappée à la pénalité de Nexity sur l'abandon du projet Lacoste avec en contrepartie des constructions de logements dans le secteur des Roches et de la rue Emile Combes. Il s'inquiète de la création de cet ensemble d'immeubles dans ce quartier où la nature dominait encore.

Monsieur GRASSET indique que le groupe majoritaire a refusé la création d'immeubles à Lacoste mais créé des constructions sur ce nouveau secteur, loin de Lacoste. Il suppose que les contestations sont moins importantes.

Monsieur GRASSET tient à souligner que la gestion menée par le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc », critiquée par l'équipe en place, n'était pas si mauvaise puisqu'elle aurait abouti pratiquement au même résultat financièrement mais avec des réalisations qui n'ont pas encore été faites aujourd'hui.

Le troisième point évoqué par Monsieur GRASSET est celui des perspectives budgétaires 2022. Tout d'abord au sujet du chapitre 12, poste de dépenses le plus élevé. Monsieur GRASSET indique que l'expérience montre qu'il faut être prudent notamment en ce qui concerne l'augmentation de la variation du personnel.

Monsieur GRASSET félicite le groupe « Aux Arbres Citoyens » de souhaiter maîtriser le chapitre 11. Toutefois, il souhaiterait insister sur deux points.

D'une part, la livraison du complexe sportif Philippe Madrelle. Monsieur GRASSET souligne qu'il faudrait mieux parler de la livraison d'un nouveau gymnase au sein d'un complexe sportif. D'autre part, Monsieur GRASSET indique que le ROB fait part de dépenses supplémentaires liées à ce nouveau gymnase et rappelle que l'ancien équipement était vétuste et une passoire énergétique. Selon lui, le choix de ce nouveau bâtiment, fait par le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » sous l'ancienne mandature, a justement été fait pour réduire les coûts énergétiques. Monsieur GRASSET indique que les dépenses ne vont donc pas augmenter par rapport à l'ancien gymnase en fonctionnement.

Second point sur le chapitre 11, Monsieur GRASSET souhaite revenir sur les coûts liés à l'étude des risques psychosociaux. Il précise que des actions similaires avaient déjà été réalisées sous l'ancienne mandature dans le cadre de l'assurance statutaire.

Monsieur PINEAU réitère ces propos quant au fait que cette année est parfaitement exceptionnelle.

Monsieur PINEAU est satisfait du volume financier de 2 millions d'euros en section d'investissement, très intéressant pour budgétiser des investissements lourds mais il précise que c'est aussi trompeur car cela ne reflète pas vraiment la situation financière de la ville.

Monsieur PINEAU répète que c'est une année effectivement exceptionnelle mais il souhaite indiquer que la majorité municipale reste vigilante et très consciente qu'il existe toujours un endettement qui pèse lourd sur la commune.

Monsieur PINEAU revient également sur la consommation d'énergie du nouveau gymnase en précisant que ce nouvel équipement va bien être accordé au réseau et qu'il consommera des fluides en 2022 qui n'existaient pas en 2021.

Monsieur LANCELEVEE souhaite ajouter quelques compléments quant au caractère exceptionnel de ce résultat financier en précisant que ce n'est pas uniquement dû à des facteurs étrangers à la commune. Il ajoute que c'est bien l'équipe majoritaire en place qui a pris des décisions.

Monsieur LANCELEVEE juge un peu imprudent d'avancer le chiffre de 900 logements car ce sont des prévisions et non des réalisations concrètes. Il précise que sur ces « 900 » logements, un peu plus de 400 sont des programmes engagés lors de la mandature précédente.

Monsieur LANCELEVEE souhaite enfin revenir sur le projet Lacoste pour indiquer qu'une concertation a eu lieu avec Nexity au sujet du site Lacoste afin de lever la pénalité et ainsi éviter que la commune ne supporte 460 000 € supplémentaires.

Monsieur LANCELEVEE informe que la présentation de ce nouveau projet avec Nexity sera faite à la population début avril.

Monsieur GRASSET confirme que l'emprunt de 7,2 millions est important pour la situation financière de la commune mais précise que cette somme va pouvoir être utilisée pour réaliser, en plus d'autres sources de financements, différents travaux envisagés par la majorité municipale.

Monsieur GRASSET souhaite revenir sur le fait que Monsieur LANCELEVEE explique la meilleure situation financière de la ville par des prises de décisions faites par l'équipe en place. Il indique qu'effectivement une seule décision a été prise, celle de l'augmentation de la taxe foncière.

Monsieur le Maire intervient pour expliquer que ce n'était pas une décision prise de gaieté de cœur que d'augmenter la taxe foncière de 5 points mais que c'était une nécessité et même une obligation.

Madame CORNARDEAU souhaite intervenir pour apporter des éléments de réponse quant aux risques psychosociaux. Elle indique qu'effectivement, en 2017, une enquête avait été réalisée par l'assurance statutaire sur le climat social.

Madame CORNARDEAU précise que la démarche cette fois-ci est tout autre car c'est un diagnostic sur les risques psychosociaux qui va intégrer des élus dans les COPIL, des représentants du personnel, des membres du CHSCT et que des agents vont être invités à participer à la rédaction d'un plan d'actions.

Madame CORNARDEAU salue la forte mobilisation constatée lors des trois réunions de présentation qui se sont déroulées dernièrement.

Monsieur TURBY intervient à son tour sur le Rapport d'Orientation Budgétaire pour saluer la prestation orale de Monsieur PINEAU et souhaite, tout comme l'a déjà indiqué Monsieur GRASSET, que la version chiffrée présentée ce jour soit mise à la disposition de la population.

Monsieur le Maire indique que ces chiffres ont été donnés lors de la commission ressources mais qu'ils seront bien évidemment intégrés au procès-verbal de cette séance.

Monsieur TURBY poursuit sur des questions de forme relatives au ROB. Il regrette la vision « supracommunale » donnée à l'analyse qui relève plus du pamphlet caricatural contre le gouvernement avec notamment, comme écrit dans le rapport, que la baisse des impôts profite aux 1% les plus riches.

Monsieur TURBY indique que l'on fait dire ce que l'on veut aux chiffres. En ce qui concerne la réforme de la taxe d'habitation, elle a été initiée en premier lieu pour les familles les plus modestes. Selon lui, il y a une formulation non adaptée.

Monsieur TURBY souhaite indiquer que, contrairement à ce qui a été dit précédemment, des dépenses ont bien été créées : la ville a payé des pénalités pour un terrain synthétique pour finalement en faire un autre. La majorité municipale a arrêté des marchés en cours, ce qui entraîne de nouvelles dépenses. Il rajoute que le projet des écoles a aussi été stoppé, avec près d'1 million d'€ de pénalités. Tout ceci représente de nouvelles dépenses.

De plus, Monsieur TURBY rappelle que l'équipe majoritaire en place a laissé entendre aux habitants qu'elle limiterait les constructions. Il indique que la réalité est que les opérations arrivent.

Monsieur TURBY précise que si le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » était aux manettes aujourd'hui, la situation financière serait sensiblement la même, mais les équipements seraient déjà livrés alors qu'ils n'existent pas à l'heure actuelle. Il rajoute que l'augmentation des impôts aurait été justifiée par la présence de ces équipements.

Monsieur TURBY regrette que les phasages des différents chantiers ne soient pas encore partagés, ni avec le Conseil Municipal, ni avec la population.

Monsieur TURBY indique avoir conclu son propos l'an passé en indiquant que c'était un rapport de désorientation budgétaire, il propose cette année d'acheter une boussole.

Monsieur LANCELEVEE précise que la majorité municipale assume pleinement les choix quant aux écoles. Le programme du groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » a bien été remis en cause et les carbonblannais ne voulaient pas d'une méga école.

En ce qui concerne les logements, Monsieur LANCELEVEE confirme que les programmes immobiliers étaient bien engagés par la municipalité précédente.

En ce qui concerne les phasages des différents chantiers, Monsieur LANCELEVEE indique que le gymnase est en cours de livraison, que pour le terrain de foot synthétique, l'appel à projet va être lancé et la réalisation débutera au mois de juin 2022 et que le chantier des écoles est en phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un pré-programme à l'été 2022.

Monsieur LANCELEVEE précise qu'il y a bien des prévisions en cours, notamment sur les écoles.

Madame PIQUET remercie Monsieur PINEAU d'avoir rendu ce rapport d'orientation très digeste. En premier lieu, elle tient à remettre les choses dans leur contexte en précisant que la rénovation de l'école Pasteur avait été initiée par la précédente mandature.

Madame PIQUET prévient que le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » n'arrêtera pas de parler des écoles car les enfants de la commune ont besoin de classes pour s'instruire.

Monsieur le Maire précise que la seule évocation qui a été faite au sujet de l'école Pasteur **est** que cela va être réalisé cette année et non pas par la nouvelle ou ancienne municipalité. Il rajoute que le plus important est que ces travaux soient faits.

En ce qui concerne les écoles, Monsieur le Maire ne souhaite pas que le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » laisse croire qu'on les empêche de parler. Les commissions se réunissent très régulièrement et l'opposition y est conviée à chaque fois.

Monsieur le Maire met fin au débat sur ce Rapport d'Orientation Budgétaire et rappelle qu'il n'y a pas de vote

12. DECLASSEMENT DE LA PARCELLE DE LA PLACE VIALOLLE

DELIBERATION N° 2022-12B

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 31 janvier 2022

Monsieur le Maire informe que la municipalité de Carbon-Blanc a décidé de procéder à la vente du foncier de la place Vialolle qui est constitué d'une parcelle à cadastrer d'environ 5 200 m². L'état général du foyer, sa vétusté, ses installations obsolètes ainsi que l'état global de la place ont conduit la commune à le fermer et à envisager sa cession.

Monsieur le Maire indique que l'objet de cette opération consiste à faire évoluer l'image obsolète et la destination de la place Vialolle qui est la porte d'entrée Sud du centre de la commune. La municipalité sera donc attentive à la qualité du projet qui se substituera à l'actuel foyer qui sera détruit.

Monsieur le Maire précise que la municipalité privilégie dans sa réflexion un projet d'intérêt collectif présentant une plus-value pour le territoire. Cette place appartenant actuellement au domaine public communal, il est donc nécessaire de procéder au déclassement de cette partie du domaine public communal dénommé place Vialolle.

Monsieur le Maire indique que s'agissant d'une dépendance de la voirie communale et par application de l'article L141- 2 et suivant du code de la voirie routière, sa gestion y compris son déclassement relève de la compétence du Conseil municipal de la commune de Carbon-Blanc.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'organiser une enquête publique préalable. Cette enquête sera ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale propriétaire de la voie et organisé conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le principe de déclassement en vue de son aliénation de la place Vialolle d'une superficie d'environ 5 200 m², d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable à ce déclassement en application de l'article L141- 3 du code de la voirie routière, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tous les actes utiles à ces procédures.

Avant d'ouvrir la discussion, Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur le sous-sol de la place Vialolle qui recèle des vestiges archéologiques, des thermes gallo-romaines, comme l'a démontré le diagnostic réalisé par la municipalité précédente durant l'été 2014.

Monsieur le Maire ajoute que ces vestiges sont une richesse et même une fierté pour la commune. La valorisation de ce site coûterait très cher et n'est pas réalisable pour le moment. Monsieur le Maire indique que la municipalité sera très attentive quant à l'implantation des bâtiments qui pourraient être construits dans un futur plus au moins proche en s'appuyant en particulier sur le rapport de 2014 qui dit : « l'emplacement de la villa proprement dite reste à découvrir mais elle se situait sans doute plus au Nord et à plus d'une vingtaine de mètres comme le suggère la position de l'entrée des thermes et le résultat des sondages effectués en 1931 ou 1932 ».

Monsieur le Maire précise qu'à priori la parcelle ne serait pas impactée si dorénavant nous devons découvrir des restes de la villa gallo-romaine et que la municipalité actuelle n'a aucun souhait de démolir ces richesses.

Il informe qu'il n'y aura donc pas de constructions sur ce passage là mais plutôt du stationnement ou de la mobilité douce.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TURBY qui souhaite poser deux questions : quand la commission urbanisme, où Monsieur GRASSET siège, s'est réunie pour évoquer ce sujet présenté ce soir ?

Monsieur LANCELEVEE indique que la commission se réunira le 10 mars prochain pour discuter du projet de la place Vialolle. Ce qui est délibéré ce soir concerne le projet de déclassement uniquement.

Monsieur TURBY estime que la règle est plutôt de présenter le projet publiquement et ensuite de procéder au déclassement. Il informe que c'est un des vestiges les plus importants du territoire de Bordeaux Métropole et que la majorité municipale ne peut pas réfléchir à l'échelle de 6 ans sur un équipement qui date de plus de 2000 ans. Monsieur TURBY ajoute qu'il est impossible de décider et trancher sur l'avenir d'un tel équipement de 2000 ans sans aucune présentation publique de ce projet.

Monsieur le Maire explique que le déclassement de la parcelle n'entraîne pas la détérioration de ces thermes et prend l'engagement qu'il existera un règlement d'attribution qui fera en sorte que certaines constructions en seront pas acceptées.

Monsieur TURBY redoute de nouveau une urbanisation massive de ce secteur et appelle l'ensemble du Conseil Municipal à la vigilance.

Monsieur GRASSET indique être surpris sur la forme car ce sujet n'a jamais évoqué auparavant et cette délibération est annoncée en commission ressources une semaine avant le Conseil Municipal.

Monsieur GRASSET explique être furieux sur le fond car en incluant le parking dans la vente de la parcelle, ce projet va faire disparaître à jamais les vestiges de la villa gallo-romaine. Même si ces thermes ne sont pas spectaculaires, ils sont fondamentaux pour l'histoire et l'identité de Carbon-Blanc.

Monsieur GRASSET précise avoir participé aux ateliers de concertation du Projet Global de Territoire où a été retenu l'élément fondamental de ces vestiges. Il se demande donc à quoi sert cette concertation si ces vestiges deviennent définitivement inaccessibles ?

Monsieur GRASSET indique que le souhait du groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » est que la commune prenne toutes les précautions nécessaires pour pouvoir un jour, à nouveau, poursuivre ces fouilles. Monsieur GRASSET précise que le seul moyen est que la commune reste propriétaire en n'incluant pas le parking de la place Vialolle dans la vente.

Monsieur LANCELEVEE réitère le souhait de la municipalité de prendre toutes les précautions nécessaires pour conserver ces ruines et des fouilles d'archéologie préventive vont être effectuées avant la cession de ce terrain.

Monsieur le Maire prend bonne note des échanges précédents et soumet la délibération au vote. Le Conseil Municipal DECIDE avec **21 voix POUR (groupe « Aux Arbres Citoyens »)**, **6 voix CONTRE (groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc »)** et **1 ABSTENTION (Mme HEMOUS)** :

- d'accepter le principe de déclassement en vue de son aliénation de la place Vialolle d'une superficie d'environ 5 200 m² telle qu'identifiée sur le plan joint.
- d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable à ce déclassement en application de l'article L141- 3 du code de la voirie routière
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tous les actes utiles à ces procédures.

13.PRINTEMPS DE CARBON-BLANC – DEMANDE DE SUBVENTION A BORDEAUX METROPOLE

DELIBERATION N° 2022-13

Présenté en Commission Transition écologique et Urbanisme du 01 avril 2021

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 31 janvier 2022

Madame BOUDÉ informe que la ville de Carbon-Blanc souhaite proposer un événement culturel, environnemental et écocitoyen autour du thème du renouveau et du printemps intitulé « Le printemps de Carbon-Blanc ».

Madame BOUDÉ indique que cette manifestation aura plusieurs objectifs :

- Valoriser les actions du territoire en matière d'environnement et d'éco-citoyenneté avec la partie salon où se rassembleront des associations, le service environnement de la ville, des entreprises locales (Les doigts verts et la savonnerie la Caravane des senteurs par exemple).
- Sensibiliser et faire le lien entre les publics et les générations par des actions de médiation culturelle : conférences, tables rondes d'échanges d'expériences, projection/débat, rencontres, exposition participative géante avec la création d'une œuvre, ateliers créatifs, balades découverte de la faune et de la flore, intervention d'un artiste pour la création d'une œuvre originale...

- Faire la promotion de la production locale raisonnée avec l'organisation d'un marché de printemps (fleurs, gastronomie, artisanat) grâce à de nombreux partenariats avec des producteurs locaux significativement issus de la rive droite.

Du plus jeune au plus âgé, cet évènement se veut familial et sans frontière. Des animations seront organisées pour les plus jeunes afin que les parents puissent participer à d'autres animations en parallèle. Des ateliers familiaux et intergénérationnels seront aussi mis en place.

La première édition aura lieu durant le mois d'avril avec un temps fort le week-end des 2 et 3 avril 2022.

Madame BOUDÉ souhaite remercier l'ensemble des services municipaux qui participent à l'élaboration de cette programmation, ainsi que Madame De Larrard qui en coordonne l'ensemble mais également tous les acteurs de la commune qui s'inscrivent pour cette première édition.

Madame BOUDÉ précise que c'est une action inscrite au contrat de co-développement 2021-2023 avec un estimatif de dépenses autour de 11 000€ qui prévoit un financement à hauteur de 5 500€ par le biais d'une demande de subventionnement

Cet événement participera à la dynamisation de la ville en se déroulant dans différents sites de la commune : Le parc Favols et l'espace naturel de la Plaine du Faisan, le pôle culturel, les écoles, l'ALSH et la place du marché Mendès France.

Madame BOUDÉ demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention de 5 500€ à Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement 2021-2023.

Monsieur GIACOMETTI ne comprend pas avec quel dossier la demande de subvention va être faite puisque aucun détail ni programme n'est porté à la connaissance de son groupe et que l'évènement se déroule dans un mois et demi.

Madame BOUDÉ rappelle que c'est la reprogrammation de la manifestation de l'an passé et invite à reconsulter les différents comptes-rendus des commissions Transition écologique et Urbanisme. Un point détaillé sera également fait lors de la prochaine commission pour présenter les différentes interventions et évènements comme un marché gourmand avec différents acteurs locaux, un marché avec des stands de sensibilisation en partenariat avec Bordeaux métropole, une réunion d'information pour habitants de prévention et de lutte contre le moustique-tigre avec le centre de démoustication de Bordeaux Métropole, une exposition sur les micro-polluants.

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention à Bordeaux Métropole se fait sur la base du budget prévisionnel de l'opération, qui avait déjà été présenté en commission.

Monsieur TURBY interpelle sur le fait que les commissions ne sont pas des lieux où les élus délibèrent après avoir délibéré au Conseil Municipal.

Après ces échanges, Monsieur le Maire procède au vote et le Conseil Municipal, **à l'unanimité des voix, AUTORISE** de solliciter une subvention de 5 500€ à Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement 2021-2023.

14. INFORMATIONS

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 31 janvier 2022

➤ **DECISION DU MAIRE ACCEPTANT LES INDEMNITES D'UN SINISTRE**

Vu le sinistre survenu le 05 novembre 2021 au rond-point rue Jean Raymond Guyon/rue Antoine de Saint Exupéry,

Vu le détail du préjudice : détérioration d'un candélabre,

Vu la proposition de remboursement de l'assureur MAIF d'un montant total de 2 269,69 € versé en deux versements :

- 1 929,24 € le 30 décembre 2021,
- 340,45 € le 12 janvier 2022.

Monsieur le Maire a décidé d'accepter le remboursement d'assurances de la MAIF pour le sinistre survenu au rond-point rue Jean Raymond Guyon/rue Antoine de Saint Exupéry pour un montant total de 2 269,69 € TTC.

➤ **MODIFICATION DES DELEGATIONS**

Monsieur le Maire souhaite informer des modifications qui ont été apportées dans l'organigramme des élus de la majorité au Conseil Municipal sur un certain nombre de délégations :

- ✓ Madame Amina GALAN, Conseillère Municipale Déléguée au Projet Global de Territoire
- ✓ Madame Caroline THOMAS, Première Adjointe, déléguée aux politiques sociales et intergénérationnelles, aux risques sanitaires, à la mémoire et aux Anciens Combattants.
- ✓ Madame Nathalie CAU, Conseillère Municipale déléguée aux affaires sociales, politiques d'inclusion et d'accessibilité, et déléguée à la santé

- ✓ Monsieur Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal délégué au budget, perspectives financières et aux relations européennes et de jumelage.
- ✓ Monsieur Arnaud COULET, Conseiller Municipal délégué à la qualité des constructions et au suivi des mobilités
- ✓ Monsieur Bertrand FOURRÉ, Conseiller Municipal délégué au centre technique municipal, au suivi des travaux et aux bâtiments municipaux
- ✓ Madame Elodie BOUDÉ, Adjointe à l'Environnement, à la Biodiversité et cadre de vie, et à la gestion du parc du Faisan
- ✓ Monsieur Jean-Luc PRIM, Adjoint délégué à la Tranquillité Publique, la Prévention et les Relations de proximité
- ✓ Madame Anne LE FRANC Adjointe déléguée de la culture, de la vie locale, associative et sportive.
- ✓ Monsieur BELLOT, Conseiller délégué aux sports et aux infrastructures sportives.

Monsieur TURBY pose la question si le nombre d'adjoints ou de délégués change par suite de ces modifications.

Monsieur le Maire informe que non.

La séance est levée à 19H42.